

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

MERCREDI 6 NOVEMBRE 2019

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - M. TARY C. - Mme HAAZ ML. -M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - M. CLEMENCELLE C. - Mme DEVOILLE R. - Mr VALLI P. - M. CREUSOT JP. - Mme FIEUTELOT C. - Mme FOLLEY B. - Mr PERNOT M.

Absents excusés : Mme LAMAY L. (pouvoir à ML. HAAZ) - Mme PORTA L.

Secrétaire de séance : Mme Claudine FIEUTELOT

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

## I Communication

En premier lieu, le Maire fait état des principales informations depuis le dernier conseil municipal du 29 août 2019 et également des manifestations à venir.

Avec l'assistance de ses adjoints, il rend compte de l'état d'avancement des travaux en cours :

- Extension et rénovation du périscolaire,
- Réseau d'assainissement,
- Mur anti-bruit le long de la RN 19,
- Fibre optique.

## II Micro-crèche « Les Petits Sabots » - Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022

Il a été décidé de renouveler avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer tout document se rapportant à la conclusion d'un CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) pour la structure Micro-crèche.

Vote : 13 pour

## III Assiette et destination des coupes 2020-2021

Le Conseil Municipal approuve l'assiette des coupes de l'exercice 2020-2021 dans les parcelles n° 5 - 24 - 43 - 48.

Vote : 13 pour

## IV Affouage 2019-2020 - Liste des Affouagistes

Le Conseil Municipal, après avoir pris acte des inscriptions à l'affouage, décide à l'unanimité :  
- d'arrêter la liste des affouagistes au nombre de 12.

Vote : 13 pour

## V Personnel communal - Revalorisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

Le conseil municipal à l'unanimité décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, d'apporter des modifications au RIFSEEP instauré en décembre 2016, et de mettre en place le Complément Indemnitaire, au profit des agents stagiaires, titulaires et contractuels de droit public justifiant d'une ancienneté de service continu d'au moins 1 an employés par la commune de FROTEY-lès-VESOUL.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Vote : 13 pour

## VI Personnel communal - Départ en retraite

Le Maire fait part du départ en retraite de Monsieur Jean-Michel HAAZ à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Pour gratifier son engagement professionnel au sein du service technique de la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir un bon-cadeau à Monsieur Jean-Michel HAAZ.

Vote : 13 pour

### **VII Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale**

En application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2019

La commune exercera directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vote : 13 pour

### **VIII Redevance d'occupation du domaine public 2020**

La redevance annuelle concernant le commerce ambulant est fixée à 60 € pour 2020.

Vote : 13 pour

### **IX Location de véhicules communaux**

Pour faciliter l'évacuation des déchets (gravats, branchages), la commune met à disposition des habitants deux camions :

- un camion-benne FORD 3.3 T
- un camion-benne RENAULT 11.5 T

Face aux diverses contraintes (difficultés d'évacuation en déchetterie, augmentation du carburant, coût de l'entretien), le Conseil Municipal décide de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2019, le montant de la location des camions communaux à :

- 30 € pour le camion-benne FORD 3.3 T par aller-retour en déchetterie.
- 40 € pour le camion-benne RENAULT 11.5 T par aller-retour en déchetterie.

Le maire précise qu'il s'agit là d'un service offert aux habitants pour des petits travaux à l'exclusion de ceux dédiés aux entreprises

Vote : 13 pour

### **X Association « 1,2,3, Frotey » - Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'aide financière formulée par Madame GINEL Estelle, Présidente de l'Association des parents d'élèves « 1,2,3 Frotey ».

L'aide apportée par la commune consiste à financer certaines charges dues à l'organisation des premières manifestations de l'association « 1,2,3, Frotey ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accorde une aide financière de 70,00 €.

Vote : 13 pour

### **XI Budgets Commune et Eau - Décisions modificatives**

Des opérations comptables ont été effectuées afin de procéder au règlement de factures dans les budgets respectifs.

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 15 novembre 2019.

Le Maire,  
  
Jean-Marie SCHIBER.